



Hôtel de ville / Pôle Citoyenneté
Tel : 03 81 38 81 50
Fax : 03 81 39 56 64 ou 03 81 38 82 45
Courriel : mairie.pontarlier@ville-pontarlier.com

Demande d'autorisation de voirie

Par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, l'octroi d'une autorisation de voirie en vue de l'occupation du domaine public génère le paiement d'une redevance auprès du Trésorier Municipal. Son montant est calculé au prorata de la surface et de la durée d'occupation.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

- 1,05€ le mètre carré la première semaine ;
- 2,25€ le mètre carré à partir de la deuxième semaine et les suivantes ;
- Minimum de perception de 49,10 euros.

Toute demande devra parvenir à la Mairie au minimum 15 jours avant la date programmée de début des travaux (délai de publicité de l'arrêté).

NOM du demandeur :

ADRESSE du demandeur :

.....

☎ @ :

Attention : La commune ne met pas de panneaux de signalisation à disposition !!

Votre demande concerne :

des travaux

Adresse :

Du / / au / /

Nature des travaux :

Surface occupée :

Stationnement de véhicules : Nombre :

Immatriculation :

Montage d'une grue : Échafaudage :

Benne : Dépôt de matériaux :

Pose d'une palissade : Réservation de places de stationnement :

Prise d'un arrêté d'interdiction de circulation ou stationnement

Autre:(à préciser)

un déménagement

Du au

Stationnement de Véhicules : Nombre :

En cas de déménagement préciser la nouvelle adresse

.....

Pontarlier le.....

Signature